



Le 8 mars 2021, Tours

1^{er} CONTRAT DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE FRANCE LANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Après avoir lancé en 2017 un Contrat de Performance Énergétique (CPE), puis mis en place en 2020 une consultation pour assurer au moins 40% de production photovoltaïque dans ses collèges, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire va plus loin et a entrepris **le 1^{er} Contrat de Performance Environnementale de France**.

Ce premier Contrat de Performance Environnementale (CPEnv), voté à l'unanimité lors de sa session de septembre 2020, vise à réduire l'empreinte écologique globale d'une centaine de bâtiments (110 000 m²), hors collèges, du Conseil départemental autour de 4 thématiques principales :

- Consommations énergétiques (chauffage/électricité, consommation/production)
- Empreinte carbone toutes politiques publiques confondues
- Eau (patrimoine frugal, déconnection des eaux pluviales)
- Biodiversité

L'innovation territoriale de ce projet à l'échelle de la Touraine résidera donc dans le financement d'un mixte de travaux vertueux pour la planète et du pilotage des équipements techniques consommateurs de fluides (énergie, eau) , à la fois au travers des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable (électricité, hydrogène, méthane, chaleur solaire....) mais aussi au travers de la mise en œuvre du nouveau concept de « bâtiment producteur de nature » en ayant l'engagement de la garantie de résultat de la part du prestataire, autant sur le périmètre énergétique qu'environnemental.

Pour ce faire, le Département a lancé une consultation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, pour qu'une équipe pluridisciplinaire (technique dont écologue, juridique et financière) aide à la passation de ce Contrat de Performance Environnementale qui se veut être un exemple national.

Pour ce contrat, la collectivité va investir 11 M€ de travaux initiaux, sur une durée d'une dizaine d'années.

Contact presse

Christine Mercier – cmercier@departement-touraine.fr

06.30.80.15.06 – 02.47.31.49.47